



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2018
CO 058 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT (départ 22h50), Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 75

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Guy DAVID à Jacques FAIVRE, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Pascal DROGREY à Roger GROS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Sébastien JACQUES à Véronique LAMBERT, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Florent GAILLARD à Guy AUBERT, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR.

Convocation faite le : 29 mars 2018

Objet : Création de la MSAP de Poligny

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura exerce la compétence « création et gestion de maisons de services au public (MSAP) et définition des obligations de service au public y afférentes ».

Il existe à ce jour sur le territoire deux MSAP : une à Salins déjà communautaire (créée par l'ex-Communauté de Communes du Pays de Salins), une autre communale à Arbois transférée de la commune vers la Communauté de Communes.

L'ex-Communauté de Communes du Comté de Grimont avait engagé elle aussi des réflexions dès 2015 pour créer une MSAP à Poligny. La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a poursuivi la démarche de manière à rendre opérationnelle l'ouverture d'une MSAP à Poligny.

Pour rappel une MSAP offre la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. Les demandes des usagers concernent principalement le champ des prestations sociales et de l'emploi. Les MSAP permettent de pallier à l'éloignement croissant des services dans les territoires ruraux.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2018
CO 058 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Création de la MSAP de Poligny

Avec un bassin de vie de plus de 10 000 habitants pour Poligny et les villages environnants, l'implantation d'une MSAP est pleinement justifiée. Agate Paysages, gestionnaire des MSAP d'Arbois et Salins, a fait une proposition dans ce sens.

Afin de pouvoir bénéficier de financements nationaux, une MSAP doit être labellisée par l'Etat sur la base d'un dossier argumenté présentant le territoire et ses besoins et précisant les modalités de mise en œuvre de la MSAP. Ce dossier est complété d'une convention locale témoignant du soutien et engagement des administrations et organismes publics au sein de la MSAP. Un minimum de deux partenaires d'organismes nationaux intervenant sur les questions sociales et d'emploi est nécessaire. Pour Poligny, à ce jour, Pôle Emploi, la CAF et la CPAM se sont déjà engagés à prendre part au bon fonctionnement de la MSAP de Poligny.

VU l'avis favorable de la Commission Services à la Population du 29 mars 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré

Par 71 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

1 / VALIDE la création d'une MSAP à Poligny ;

2 / ACCEPTE de confier l'animation et la gestion de la MSAP de Poligny à Agate Paysages ;

3 / AUTORISE le Président à signer la convention locale avec l'ensemble des partenaires en vue de demander une labellisation de la MSAP de Poligny qui sera déposée par Agate Paysages ;

4 / SOUTIENT Agate Paysages dans ses démarches de recherche de subventions.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

